

SOREX

Société Par Actions Simplifiée au capital de 400 000.00 Euros

Siège social : 3 rue Fernand Forest BP 70814

49008 ANGERS CEDEX 01

063 200 877 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 25 JUIN 2026

L'an 2026,

Le 25 juin à 11 heures 30

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la Présidente, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Karine BERNARD préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 10 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de la Présidente sur les projets de cession,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que son rapport ainsi que le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Elle précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Information relative au projet de cession de son action par Xavier REBEL,
- ✓ Démission de Xavier REBEL de son mandat de Directeur Général avec effet au 30 juin 2026,
- ✓ Agrément de Pierre LUCAS, en qualité de nouvel associé,
- ✓ Pouvoirs à la Présidente,

Madame la Présidente donne lecture de son rapport.

I. INFORMATION

La Présidente rappelle que Xavier REBEL cesse son activité au sein de la société le 30 juin 2026 et que dans ce cadre, il a informé la Présidente de sa démission à cette date de ses fonctions de Directeur Général et de son projet de vendre l'action qu'il détient à Pierre LUCAS.

En application des dispositions statutaires, il convient d'agréer Pierre LUCAS en qualité de nouvel associé.

Par ailleurs, il convient de prendre acte de la démission de Xavier REBEL de son mandat de Directeur Général avec effet au 30 juin 2026.

L'assemblée est réunie pour statuer sur ces décisions.

La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : AGREMENT DE PIERRE LUCAS

L'assemblée générale, connaissance prise du projet de cession par Xavier REBEL de l'action qu'il détient à Pierre LUCAS, décide d'autoriser cette cession et d'agréer Pierre LUCAS en qualité de nouvel associé dès réalisation de la cession.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION : DEMISSION DE XAVIER REBEL DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale, après l'exposé de sa Présidente et connaissance de la lettre de démission de Xavier REBEL, datée de ce jour, informant la Présidente de sa démission de son mandat de Directeur Général avec effet au 30 juin 2026, prend acte de cette démission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, décide de donner tous pouvoirs à sa Présidente, ou à tout mandataire qu'elle constituera, aux fins d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente de séance

Karine BERNARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.